

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 4 septembre 2017**

Table des matières

1. Appel.....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 juin 2017	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	4
7. Election d'un membre auprès de la Commission des Finances	5
8. Préavis municipal No 09/2017 – Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue....	5
9. Préavis municipal N° 10/2017 - Demande de crédit de CHF 185'200.- TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint- Cergue RC 25-C-P.....	6
10. Préavis Municipal N° 11/2017 – Demande de crédit de CHF 20'300.-TTC concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre communal et scolaire d'Arzier – le Muids	8
11. Divers et propositions individuelles	8
12. Annonce de préavis futurs	11

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public et la presse.

La Secrétaire suppléante procède à l'appel : 38 membres sont présents, 13 sont excusés, 1 absent (M. Patrick Weber).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président M. Vuille demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal s'il y a des demandes de modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'étant demandée, **le Président** soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 4 septembre 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 juin 2017

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire.

Mme la Syndique fait remarquer que le nom du nouveau secrétaire municipal a été mal orthographié et l'épelle comme suit : M. Pommaz. Elle demande qu'une modification soit faite.

Elle précise également que le chiffre annoncé quant aux rachats de matériels à la vente aux enchères de l'Auberge Communale s'élève à CHF 1'900 et non pas CHF 1'200.

Pour finir elle demande l'annulation de la phrase : « Le choix définitif est fait mais il reste encore à finaliser les choses par une signature. ». En effet, rien n'était encore signé et le choix définitif n'était pas encore fait mais ils étaient sur la bonne voie.

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 26 juin 2017 avec les modifications demandées par Mme la Syndique.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité moins une voix le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 avec modifications.

M. Berger informe qu'il attendait une réponse suite à des demandes de modifications du procès-verbal, n'ayant pas eu de réponse il a refusé ce dernier.

4. Communications du Bureau

Le Président informe l'assemblée que le bureau a reçu deux démissions ; celle de M. Michel Pannatier

et celle de M. François Grandchamp (annexe 1 & 2).

Le Président informe que le nombre de conseiller s'élève à 52 et que les élections complémentaires auront lieu au mois de mars 2018 lors des votations fédérales car celles du mois de novembre ont été annulées.

Pour finir, le Président annonce que selon l'art 16 du règlement communal et en accord avec la municipalité Mr. Alain Ghilardini est désigné comme huissier du Conseil.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que la Municipalité a engagé M. Pannatier à 60% pour s'occuper principalement de l'agence postale, également comme agent administratif en soutien au nouveau secrétaire municipal et en renfort pour tous les travaux liés à la construction de l'école.

Le nouveau secrétaire municipal a pris ses fonctions le 2 août et est très à l'aise dans son nouveau poste à la grande satisfaction de la Municipalité. De plus, elle informe que M. Sublet, Responsable des eaux, partira à la retraite anticipée l'année prochaine et que M. Vaucher, actuellement Responsable des espaces verts, reprendra ce poste. Le poste de Responsable des espaces verts sera repris par M. Mendez qui à l'heure actuelle est en poste. Il faudra donc chercher quelqu'un pour le mois d'avril, une annonce sera publiée.

Concernant les jardins communaux, la Municipalité a demandé aux personnes qui ne résident plus la commune de bien vouloir céder leur place d'ici la fin de l'année afin que d'autres citoyens de la commune puissent en profiter. Deux jardins communaux seront libres au printemps prochain.

L'agenda est chargé ces prochains temps, elle rappelle la séance d'information du 5 septembre au CCS à 19 heures concernant la mise à l'enquête du projet de l'école du Muids. Le 19 septembre, à 19 heures, une séance d'information de la Police-population aura lieu où il sera possible de faire de plus amples connaissances avec le poste mobile ainsi que du concept « Police-population ». Une séance d'information sur la nouvelle agence postale aura lieu le 21 septembre à 19 heures au CSS où il sera possible de poser des questions.

Mme Elvira Rölli informe que dans le prochain « Info Arzier » un article du Service des eaux va paraître concernant les restrictions d'utilisation des eaux qui sera maintenue. En effet, les précipitations récentes n'ont pas suffi pour mettre les sources à niveau. L'article donnera les chiffres de production d'eau de nos sources et informera qu'actuellement entre 400m³ et 900m³ d'eau est pompée du lac afin de combler ce manque de production.

M. Nicolas Ray annonce que les travaux sur l'Arzière sont terminés dans les temps. Les factures seront envoyées à Lausanne afin de toucher des subventions. Il espère pouvoir donner le coût total effectif de ce projet avant la fin de l'année.

Un nouveau serveur informatique doit être acheté car celui de la Commune arrive en bout de vie. Cela permettra de mettre à niveau les logiciels informatiques que la Commune utilise. Un préavis concernant ce projet sera présenté en octobre.

De plus, il informe que le 16 septembre à partir 15 heures la photo des anciens élèves du CCS sera prise. Les 107 personnes figurant sur la photo ont été identifiées. Le but était de les réunir afin de refaire la même photo 10 ans plus tard. Le même jour, à 17 heures, l'inauguration du Local des jeunes aura lieu et il invite l'assemblée à venir voir le résultat de l'excellent travail réalisé.

Pour finir, il informe que dû à la nature du terrain de la future école du Muids des essais seront effectués par des ingénieurs ; des palplanches vont être posées. Il souligne qu'il ne s'agit pas des débuts des travaux mais d'essais et qu'il a demandé aux ingénieurs de mettre en place des panneaux d'informations côté route Cantonale et rue des Granges afin de prévenir la population.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional, lit le rapport du Conseil Régional (annexe 3).

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil

Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe qu'il a participé le 1^{er} septembre à l'exercice du détachement d'appui à St-Cergue. À cette occasion, il a eu des échanges avec l'État-major de la compagnie de St-Cergue qui lui ont fait part de certains regrets, notamment du soutien et de la réactivité de la Commune, il semblerait que des emails restent sans réponses. De plus, l'État-major demande à la Commune plus de battage concernant le recrutement car les citoyens de la Commune sont largement minoritaires dans le détachement. M. Esselborn demande s'il serait possible d'inclure, dans le prochain bulletin communal, les inscriptions pour le recrutement qui aura lieu le jeudi 2 novembre.

Il informe également que le Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle se déroulera au lendemain du prochain conseil communal, soit le 26 septembre. À cette occasion le budget 2018 sera voté.

Mme la Syndique répond que le prochain bulletin communal ne paraîtra pas avant le début du mois de décembre, il sera donc trop tard d'inclure les inscriptions du 2 novembre. Toutefois, l'information pourrait paraître sur le site internet de la Commune.

M. Esselborn rappelle que ce qui est demandé est du soutien car il n'y a quasiment plus personne de la Commune qui y est représenté.

7. Election d'un membre auprès de la Commission des Finances

Le Président annonce que suite à la démission de M. Michel Pannatier il faut élire un nouveau membre à la Commission des Finances.

M. Frédéric Guilloud propose M. Vincent Grandjean en son absence. Il informe que ce dernier a été contacté à ce sujet et qu'il est d'accord de prendre ce poste.

Le Président affirme qu'il est au courant et accepte la candidature. Il demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas ; M. Vincent Grandjean est élu par acclamation.

8. Préavis municipal No 09/2017 – Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°09/2017 tel que proposé.

M. François Esselborn lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et informe que celle-ci recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N°9/2017.

M. Denis Berger est surpris du rapport de la commission ad hoc au sujet de la demande de prolongement de la glissière. Il remet en question la dangerosité de la route et n'a pas souvenir de gros accident à cet endroit. Il est également surpris que le voyer de l'État soit intervenu demandant à la Commune de remédier à ce problème. Il pense que dans un tel cas l'État devrait payer la facture et non pas la Commune. Il demande si la Municipalité a fait une requête dans ce sens. Il pense qu'il faut renvoyer ce sujet à la Municipalité afin de déterminer, du moment que le voyer le demande, ce que l'État leur propose.

M. Eric Jaquet explique qu'il habite à côté de la route. Il sort trois chasse-neiges en hiver et ces derniers passent tout droit car la glissière est trop courte. Il précise que ce qui est demandé est un

prolongement de cette dernière d'au moins 10 mètres. Concernant les accidents, il informe que chaque année il y en a 3 ou 4, même l'été.

M. Mathieu Ruchat appuie les propos de M. Jaquet. Il habite également à côté de la route et trouve que la proposition de prolonger la glissière est judicieuse car l'hiver passé il y a eu deux accidents à cet endroit.

M. Patrick König demande d'avoir des détails en ce qui concerne le refus de droit de passage de la colonie de la Rencontre.

M. François Esselborn explique qu'un des motifs du refus était que des engins de déneigement passeraient de ce côté. Peut-être aurait-il fallu leur expliquer qu'il s'agit de petits engins, uniquement destinés à déneiger les trottoirs.

M. Patrick Hübscher revient au sujet de la prolongation de la glissière, le voyer est venu sur place et a constaté le bien-fondé de la question. Par contre, cette prolongation se trouve sur le territoire de la Commune, par conséquent est à sa charge. Il pense que la question soulevée par la commission ad hoc est pertinente car il serait dommage d'aménager le chemin sans en assurer la sécurité. Il rappelle qu'une à deux fois par année des véhicules venant de St- Cergue ratent le virage et se retrouve sur le chemin.

En ce qui concerne le refus de droit de passage, la colonie n'a pas voulu entrer en matière par crainte d'un éventuel trafic pédestre car ils sont chez eux. Quant au déneigement, il fait remarquer que leur chemin est déneigé par une entreprise privée. Il regrette que la Colonie Vivre n'ait pas souhaité entrer en matière.

M. François Esselborn précise que le voyer peut exiger de la Commune de faire certains travaux, raison pour laquelle la commission ad hoc a voté oui à ce projet.

M. Mathieu Ruchat demande s'il existe un moyen de convaincre la Colonie.

M. Patrick Hübscher répond qu'il a passé beaucoup de temps à les approcher, malgré cela, aucune entrée en matière n'a été possible.

Mme Sylviane Jaquet fait remarquer que lorsqu'il y a une fête à la colonie, toutes les voitures se parquent sur le domaine public en face où se trouvent les containers. Ils profitent donc du domaine public mais ne veulent pas laisser un chemin pour les piétons passer chez eux.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 09/2017 est accepté par 30 oui, 1 non, 4 abstentions

9. Préavis municipal N° 10/2017 - Demande de crédit de CHF 185'200.- TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint- Cergue RC 25-C-P

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°10/2017 tel que proposé.

M. Flavio Boscardin lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et informe que celle-ci recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N°10/2017.

M. Pascal Voutat souhaite savoir si la route va être élargie. En effet, il a pu constater que lorsque deux camions se croisent, il arrive que leur remorque heurte la glissière.

M. Patrick Hübscher lui répond que la route ne va pas être élargie car il s'agirait là d'une autre demande et des coûts totalement différents. Cependant, il se pose la question en cas d'élargissement de la route, à quelle vitesse les véhicules arriveraient car la configuration actuelle les incite à ralentir.

M. Nicolas Vuille a observé, lorsqu'il était patrouilleur scolaire, que ce n'est pas les camions qui arrivent à forte allure mais plutôt les voitures. Il ne pense pas qu'un ralentisseur soit nécessaire étant donné qu'il existe déjà un dos d'âne. La proposition d'élargir la route lui semble pertinente car cela permettrait de ne pas devoir payer une barrière en deux temps.

M. Eric Jaquet propose de demander au voyer de limiter cette route aux plus de 30 tonnes, étant donné que les camions qui abiment cette route sont de plus de 30 tonnes. Ainsi, ils passeront par la route gérée et payée par le Canton.

M. Denis Berger demande si les subventions de l'État de CHF 42'000, mentionnées dans le rapport de la Commission des Finances, ont été accordées. Il revient également sur l'aspect urgent de ce projet et se demande si, par rapport aux finances de la Commune, ce projet pourrait être reporté.

M. Patrick Hübscher lui répond que la route est en mauvais état. Des tests ont été effectués et il a été constaté qu'elle n'était pas dans les normes. Il souligne que si les travaux sont reportés les dégâts seront plus importants car la semelle, c'est-à-dire la partie profonde de la route, serait attaquée. Le fait d'entreprendre les travaux à temps permettra un travail de superficie, donc raisonnable en termes de coûts. Dans le cas contraire le budget pourrait prendre des proportions énormes. Par rapport au budget, il informe que sur le travail de génie civil annoncé de CHF 140'600.-, le chiffre passe à CHF 107'000.- HT, donc un écart positif de CHF 33'600.-. Il demande quelle est la position à prendre à ce sujet ; faut-il entreprendre des travaux avec un écart positif ou recommencer la procédure ultérieurement et peut-être ne plus avoir d'écart positif sur le budget.

M. Philippe Esseiva demande si des mesures de sécurité vont être mises en place au niveau de la traversée de la route cantonale par le chemin de la Rencontre. En effet, ce chemin est le plus naturel pour les enfants qui viennent du chemin de la Rencontre et du chemin du Fiay.

M. Patrick Hübscher lui répond que la question a été adressée au voyer. Ce dernier lui a expliqué que s'agissant de passages piétons les règles et les critères en vigueur sont très strictes. Par exemple, une fréquence minimum de 100 piétons durant les 5 heures les plus fréquentées de la journée. Il se demande si ce critère est rempli. De plus, il faut des trottoirs ainsi que des lumières des deux côtés. Il souligne qu'il s'agit d'une installation particulière et exigeante. Il invite les parents concernés à expliquer à leurs enfants de prendre la route de l'Église et qu'il ne s'agit finalement que de 3 minutes de plus pour aller à l'école.

M. Christian Messaoudene demande si le taux de fréquence, de 100 piétons durant les 5 heures les plus fréquentées, ne s'applique pas plutôt à une ville.

M. Patrick Hübscher lui répond que cette règle ne fait pas la différence entre une ville et un village. Il s'agit d'une directive générale.

M. José Rêgo revient sur une discussion qu'il a eu avec M. Hübscher durant la commission ad hoc concernant ce passage piétons. Il en est ressorti que la solution actuelle était temporaire et que des mesures devaient être prises.

M. Patrick Hübscher lui répond qu'entre temps il a pris connaissance de la directive et des règles en vigueur. Il suggère de faire un passage, comme il a été fait sur la route de St-Cergue, et précise qu'il ne s'agira pas d'un passage protégé.

M. Christian Brügger fait remarquer que comme les enfants passent deux fois il est question de 50 piétons et non pas de 100, les critères sont donc remplis en théorie.

M. Patrick Hübscher lit un extrait de la directive : « On admet généralement un minimum de 100 piétons durant les 5 heures les plus fréquentées de la journée et un trafic journalier moyen pour les voitures de l'ordre de 2'000 à 2'500 véhicules par passage. », provenant de la Direction générale de la mobilité et des routes.

M. Philippe Esseiva remercie M. Hübscher pour ces précisions. Il pourra dorénavant expliquer aux personnes qui lui demandent la raison pour laquelle cette traversée n'est pas sécurisée.

M. Eric Jaquet fait remarquer que si un passage piétons avait été prévu à cet endroit, un autre passage aurait pu être fait à la route des Montagnes. Il informe que ce sujet avait été abordé mais pour les mêmes raisons évoquées cela n'a pas été possible.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 10/2017 est accepté par 29 oui, 2 non, 5 abstentions

10. Préavis Municipal N° 11/2017 – Demande de crédit de CHF 20'300.-TTC concernant le remplacement de l'agencement de cuisine de la salle des maîtres de l'école du Centre communal et scolaire d'Arzier – le Muids

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Dider Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°11/2017 tel que proposé.

M. Claude Rossier lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc et informe que celle-ci a conclu à son acceptation tel que proposé.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis sans amendement au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 11/2017 est accepté à la majorité
--

11. Divers et propositions individuelles

M. Denis Berger propose, afin de répondre à la demande de l'État-major de la compagnie de St-

Cergue, d'intégrer un stand d'animation de pompiers à l'occasion des 30 ans du CCS.

M. Nicolas Ray pense que c'est une très bonne idée et va voir s'il y a des volontaires qui souhaitent tenir un stand durant cette manifestation.

M. Denis Berger invite l'assemblée à venir à la manifestation de l'association Nyon St- Cergue rétro. Cette dernière a pour but de rénover une ancienne automotrice de 1918. Il remercie la Commune de son soutien en tant que partenaire de ce projet. La manifestation aura lieu le samedi 9 septembre à Givrins où l'avancée des travaux sera présentée.

M. Frédéric Guilloud rappelle que lors de la séance précédente il avait été annoncé que l'Auberge était à bout touchant d'avoir un repreneur. Qu'en est-il ?

Mme La Syndique lui répond qu'il y a eu des candidats avec lesquels les négociations ont été loin mais que pour diverses raisons, comme par exemple des problèmes de patente, elles n'ont pas abouti. Dès lors où ils auront plus de nouvelles, celles-ci seront communiquées. Elle informe que l'Auberge est actuellement occupée par les militaires. Elle espère toujours que l'établissement puisse ouvrir au plus vite, idéalement avant la fin de l'année.

Mme Christelle Trombini est contente d'apprendre que le Local des jeunes va être inauguré. Elle informe que la Commune s'est beaucoup investie dans les travaux mais également les jeunes. Non seulement ils ont donné de leur temps mais aussi de leur porte-monnaie. Elle tient à préciser qu'ils ont payé la peinture, entre autres. Elle souhaite souligner que ce local est mis à disposition pour les sociétés locales diverses, mais qu'il est géré par les jeunes. Elle demande si un contrat entre les jeunes et la Municipalité a été établi. Elle revient sur des plaintes qui ont été rapportées quant au niveau de bruits provenant de ce local et précise que ces nuisances ne provenaient pas des jeunes qui gèrent le local. Pour finir, elle demande si les revenus quant à la location du local est rétrocédé en partie ou en entier aux jeunes qui s'y investissent.

M. Nicolas Ray affirme qu'il y a une convention en cours entre les jeunes et la Municipalité et que la discussion n'est pas terminée. Les questions concernant les rétrocessions ainsi que les mises à dispositions du local figurent dans la convention. Néanmoins, tant que celle-ci n'est pas signée et agréée entre les deux parties il souhaite respecter les éléments confidentiels qui sont en cours de traitement. Dès lors que la convention sera signée, elle sera à disposition de la Commission de gestion, qui pourra vérifier cette dernière.

Mme La Syndique pense que les plaintes qui ont été reçues relatives au bruit de ce local a été une bonne leçon pour tout le monde. En effet, cela a permis une rencontre avec les jeunes et d'échanger avec eux. À partir du moment où ils gèrent ce local, les regards seront tournés vers eux, par conséquent ils devront faire plus attention. Elle informe également qu'une équipe de jeunes de moins de 18 ans commencent à se rassembler dans le village et qu'éventuellement il faudrait considérer une solution pour eux.

Mme Natacha Ruffet informe que le clocher au Muids n'est pas à l'heure et souvent en panne. Elle souhaite savoir si des mesures vont être prises.

M. Christian Dugon lui répond que l'horloge a été rénovée tout en gardant son mécanisme historique qui est très aléatoires, ce qui pose quelques problèmes d'adaptation aux horlogers titulaires. Il informe également que l'horloge est remontée manuellement toutes les semaines. De plus, la personne qui s'occupe des horloges a des délais d'intervention relativement longs dû aux nombres d'horloges qu'il y a dans le Canton. Néanmoins, le nécessaire sera fait.

M. Pascal Voutat s'adresse à Mme Rölli et souhaite savoir, par rapport à l'interdiction d'arrosage en

vigueur, si la Commune paie l'eau plus chère à la SAPAN qu'elle ne la vend aux habitants et quelle est la quantité limitée.

Mme Elvira Rölli rappelle que la pénurie d'eau ne date pas de cet été mais de l'été passé. Elle explique que la Commune est approvisionnée par trois sources ; La source de la Raisse qui depuis fin juin produit 0 litre/min. alors qu'en période favorable la source arrive à produire entre 400 et 600 litres/min., la source des Coteaux, qui produit 128 litres/min. alors qu'en période favorable elle arrive à produire entre 160 et 200 litres/min. et pour finir la résurgence du Montant, dans laquelle est pompé au lac, chaque nuit depuis fin juin, entre 400 et 900 m3 pour compenser le manque de production de nos sources. Elle propose d'amener ultérieurement les chiffres de ce que la SAPAN facture et ce qui est facturé aux habitants. Néanmoins, elle pense qu'à l'heure actuelle il est plus raisonnable de ne pas arroser les jardins.

M. Pascal Voutat ne pense pas que la SAPAN vend l'eau plus chère que la Commune la vend aux citoyens. Il demande qu'est ce qui empêche quelqu'un d'arroser son jardin. Il pense que les citoyens ont du mal à comprendre cette restriction vue qu'il a été voté, il y a quelques années, de s'accorder à la SAPAN.

Mme. Elvira Rölli informe que la Commune a une convention avec la SAPAN, il n'est pas possible de pomper d'avantages de litres d'eau du lac. Le fait de pomper l'eau du lac est plus cher que d'approvisionner la Commune de ses sources.

M. Pascal Voutat demande si arroser la nuit serait moins cher.

Mme Elvira Rölli lui répond qu'il ne s'agit pas d'une question de coût mais d'approvisionnement des sources. Une demande supplémentaire, afin de pouvoir pomper au lac, a déjà été faite. Elle explique que la SAPAN est une convention définissant tant de litres par commune. Elle souligne que si les jardins sont arrosés la nuit, des litres d'eau sont de toutes manières puisées de nos réserves.

M. Christian Dugon fait remarquer qu'il faut une certaine puissance afin de monter l'eau du lac jusqu'à la Commune. Par conséquent, la facture des eaux va augmenter rien qu'en consommation électrique. Il s'agit d'un problème naturel que tout un chacun doit gérer au mieux afin d'éviter les conséquences financières et écologiques.

Mme la Syndique rappelle que l'arrosage est interdit au tuyau et que tous les contournements doivent être dénoncés à la préfecture car la situation est très sérieuse.

Mme Sylviane Jaquet a remarqué que le chemin du Creux avait été regravillonné et demande si c'est l'État qui a effectué ces travaux. Elle souhaite également savoir si d'autres chemins seront refaits.

M. Nicolas Ray lui répond qu'il pense que le chemin du Creux est une convention 50/50 entre l'État et la Commune mais il doit vérifier. Une dizaine de chemins sont prévus pour être refaits chaque année, il s'agit de petits travaux de maintenance.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley revient au sujet de l'interdiction d'arrosage et demande quelle procédure entreprendre en cas de dérogation à cette dernière.

Mme la Syndique lui répond qu'elle peut s'adresser à l'Administration communale.

M. François Esselborn tient à souligner qu'il arrose le soir avec de l'eau qui provient des eaux pluviales. D'autre part, il est étonné que les objets votés ce soir ne faisaient pas parties du plan d'investissement établi le 11 novembre, donc très vite après l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité. Il demande s'il y a des moyens d'être plus prévoyant. Pour finir, il souhaite savoir si le

local des jeunes sapeurs-pompiers va être récupéré par la Municipalité.

M. Christian Dugond informe que les jeunes sapeurs-pompiers ont une remorque dans le parking du Bâti-comm. Une discussion est en cours pour revoir l'utilisation de ces places qui pourraient être louées. Le Commandant des pompiers a été informé de la situation et ils attendent de ses nouvelles.

M. Patrick Hübscher rebondit quant aux remarques sur le plan d'investissement. Il rappelle que c'est un plan qui peut varier, que certains projets ne se font pas et de nouveaux projets apparaissent, dans l'urgence par exemple. Le plan initial évolue en cours de route et l'important est de faire en sorte de tenir le budget au plus près.

M. Eric Jaquet a constaté que, suite aux travaux effectués, le parking des Pins est surélevé. Cela pourrait être dangereux car il n'y a aucune protection avant le talus en contrebas. Il pense qu'il serait judicieux de mettre une bordure pour arrêter les voitures.

Mme Antonie van Zandijcke Geldreich demande s'il serait possible que les militaires s'abstiennent de fumer pendant 10 minutes lors des 4 passages journaliers des enfants.

M. Christian Dugond rappelle que le CCS est un bâtiment public, si on leur interdit de fumer il faudrait interdire toute la zone.

Mme la Syndique intervient et confirme qu'une demande en ce sens sera faite.

12. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce les 4 préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 25 septembre 2017 : Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réfection de la toiture et de la charpente du Mont-Roux, demande de crédit de CHF 74'000.- pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux et l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2018.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h52

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni